

Conditions générales

Accessible à tous, le cours annuel de DIH permet de s'initier aux bases de ce droit à travers une approche pratique, nuancée et complète de la matière au regard de l'actualité internationale et des enjeux humanitaires. Les modules sont dispensés par des experts aux profils très variés: académiques, collaborateurs.rices d'organisations internationales, magistrat.e.s, militaires, etc.

1. Conditions d'inscription

Le cours annuel est accessible à toutes les personnes résidant en Belgique, quels que soient leur fonction, leur statut et leur nationalité. L'âge minimum requis est de 18 ans.

Les sessions se déroulant en **français**, la maîtrise de la langue française est un prérequis (compréhension et expression orales et écrites).

2. Modalités d'inscription et de paiement

Les inscriptions se font uniquement via notre formulaire d'inscription en ligne.

Le paiement se fait également en ligne au moment de l'inscription.

L'inscription ne sera donc validée qu'une fois le paiement en ligne effectué.

La date limite des inscriptions est fixée au **lundi 30 septembre**. Étant donné le nombre limité de places, nous nous réservons la possibilité de clôturer les inscriptions avant cette date.

Les **frais d'inscription** s'élèvent à **140 €** (tarif unique)

Ce tarif inclut la participation aux 6 modules de cours et au test d'évaluation ainsi que l'accès au matériel didactique.

Le paiement se fait en ligne uniquement au moment de l'inscription.

Remboursement par l'employeur : Si le cours annuel est inscrit au catalogue des formations prises en charge par son employeur, la personne participante s'inscrit individuellement selon les modalités précitées et se fait rembourser par son employeur sur base de l'e-mail de confirmation d'inscription et de paiement, ainsi que de l'attestation de présence délivrée sur demande à la fin de la formation.

Conditions d'annulation : En cas de désistement plus de 15 jours avant le début de l'activité, 30 % du prix de l'activité sera retenu pour les frais encourus.

Si le désistement est annoncé moins de 15 jours avant le début de l'activité, aucun remboursement n'est effectué.

3. Informations pratiques

Le lieu

Les cours se tiennent dans le bâtiment BEL à Tour & Taxis

Avenue du Port 86c/3002 - 1000 Bruxelles

Plan d'accès et transports publics sur <https://www.bel.brussels/fr/content/acces>

À l'arrivée sur les lieux, une liste de présence sera soumise aux participant.e.s pour signature.

Pour des raisons de sécurité, l'identité des participant.e.s pourra être vérifiée. Il est donc important de se munir d'un document d'identité valide. À défaut d'un tel document, l'entrée pourra être refusée.

Le bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite. Toute demande spécifique pour garantir un accueil adéquat peut être adressée à l'équipe organisatrice.

Conditions générales

Les dates

Module 1 : lundi 7 octobre
Module 2 : Mardi 8 octobre
Module 3 : Lundi 14 octobre
Module 4 : Mardi 15 octobre
Module 5 : Lundi 21 octobre
Module 6 : Mardi 22 octobre

Test écrit : Lundi 4 novembre

Les horaires

Accueil des participant·e·s de 18h00 à 18h30
Début des cours à 18h30
Fin des cours à 21h30

Pour garantir le bon déroulement du cours, nous insistons sur la ponctualité des participant.e.s.

Module complémentaire

Un module complémentaire a été ajoutée au programme et aura lieu au boulevard Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles de 8h30 à 16h30. Cette journée est n'est pas obligatoire pour l'obtention du certificat de réussite.

4. Test de connaissances et conditions d'obtention du certificat de réussite

La formation se clôture par une séance de test qui portera sur l'ensemble des modules, excepté le module complémentaire. Seuls les participant.e.s ayant suivi l'ensemble des modules¹ peuvent présenter l'épreuve d'évaluation. Ce test prendra la forme d'un **questionnaire à choix multiples**.

Les consignes du test vous seront communiquées au préalable.

Le certificat **de réussite** est décerné aux participant.e.s qui ont été présent.e.s à tous les modules² et qui ont réussi le test final avec un **minimum de 60 %** de réponses correctes. Ce document atteste du fait que la personne concernée a une connaissance de base suffisante en droit international humanitaire.

En cas d'échec au test, aucune séance de rattrapage ne sera organisée.

Un certificat **de participation** sera délivré aux personnes participantes qui ont été présentes à tous les modules mais n'ayant pas participé au test final ou aux personnes n'ayant pas atteint le score de 60% de réussite.

5. Valorisation formation permanente avocat.e.s et magistrat.e.s

Pour les avocat.e.s : Cette formation est agréée au titre de la formation permanente pour avocats et valorisée pour 2.5 points de formation juridique par module (à l'exception du module n° 1 valorisé à concurrence de 3 points), soit 15.5 points pour la totalité du cycle de formation.

6. Attestation de présence

¹ Une absence justifiée est tolérée

² Idem

Conditions générales

Au terme de la formation, une attestation de présence sera délivrée sur demande aux participant.e.s ayant suivi l'intégralité des modules. Une absence justifiée sera tolérée.

7. Prise de photos

La Croix-Rouge de Belgique se réserve la possibilité d'organiser un reportage photo de la formation.

Les images qui seront produites à cette occasion nous permettront de promouvoir nos activités à travers différents supports tels que notre rapport d'activités ou notre site internet et nous aideront à témoigner concrètement du vécu des participant.e.s à l'occasion de cette formation. Nous garantissons un usage respectueux de ces images.

Les personnes qui ne peuvent pas apparaître sur ces photos seront priées de se manifester rapidement auprès de l'équipe organisatrice.

8. Contacts

L'équipe de DIH de la Croix-Rouge de Belgique est joignable par téléphone et par email aux coordonnées suivantes:

dih@croix-rouge.be

02 371 34 42
